



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

Bordeaux, le 30 septembre 2024

**Unité prévention des Pollutions et des Nuisances**

Affaire suivie par : Ariane THARE  
Gestionnaire de procédures  
Tél : 05 47 30 53 38  
ariane.thare@gironde.gouv.fr

**Le Préfet**

à

Madame le Maire  
Hôtel de Ville  
18 avenue de la Libération  
33138 LANTON

**Objet :** Enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale.

**P.I. :** 4.

Par arrêté de ce jour, a été prescrite, dans le cadre du régime des installations classées pour la protection de l'environnement, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, déposée par la Société SUEZ ORGANIQUE, en vue d'obtenir l'augmentation de capacité de traitement des sédiments du Bassin d'Arcachon de l'installation de compostage de boues de stations d'épuration urbaines et de déchets verts (dite « FERTI 33 »), qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Audenge.

**Cette enquête se déroulera du 21 octobre au 19 novembre 2024 inclus.**

Vous trouverez une copie de l'arrêté susvisé et du dossier de demande d'autorisation environnementale (en version numérique).

Votre commune se trouvant comprise dans un rayon de deux kilomètres autour de l'installation, il vous appartient d'informer le public du déroulement de l'enquête publique par l'affichage d'un avis que je vous adresse également. Cet affichage doit être effectué en mairie, quinze jours avant le démarrage de l'enquête publique **soit au plus tard le 4 octobre 2024 et pendant toute la durée de l'enquête.** L'accomplissement de cette formalité sera certifié par une attestation d'affichage.

**Je vous rappelle que suivant l'article R.181-38 du code l'environnement, votre conseil municipal est appelé à formuler un avis sur la demande présentée, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.**

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter tout le concours qui se révélerait nécessaire.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,  
Pour la Chef du Service des Procédures Environnementales,  
Le Chef d'Unité Prévention Pollutions et Nuisances

Pierre ROUSTIT

Cité administrative  
2 rue Jules Ferry – BP 90  
33090 Bordeaux Cedex  
Tél : 05 47 30 51 51  
www.gironde.gouv.fr

Pièces-jointes :

Arrêté,  
Avis,  
Certificat d'affichage,  
Dossier dématérialisé.